AAP Innov'up Sport et Evénementiel durable

La Région et Bpifrance accompagnent les TPE, PME et ETI d'Île-de-France qui développent et expérimentent des solutions innovantes à même de favoriser un sport plus responsable, plus inclusif et l'organisation d'événements sportifs plus durables.



Pour quel type de projet ?

Cet appel à projets vise à identifier et soutenir des solutions innovantes permettant de répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires par la Région Île-de-France.

- Enjeu 1 : Renforcer l'inclusivité du sport (pratique parasportive, féminine & sport santé)
- Enjeu 2 : Mobiliser la technologie pour renforcer l'expérience du sport et la performance
- Enjeu 3 : Inscrire les pratiques sportives dans une logique de responsabilité environnementale
- Enjeu 4 : Améliorer l'organisation des grands événements sportifs

Sont concernées les innovations relatives à :

- Des produits, services, procédés, organisations et à l'innovation sociale,
- L'ensemble des activités sportives,
- La pratique sportive de loisir comme de haut niveau.
- L'aide vise à accompagner un projet au cours de ses différentes phases (faisabilité, développement, expérimentation)

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises franciliennes, TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.

Le candidat devra posséder au moins 1 établissement sur le territoire francilien ou justifier la volonté de s'y implanter.

Les clubs, centres de formation, centres sportifs et fédérations ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Quelle est la nature de l'aide ?

Pour les projets dont le coût va jusqu'à 500 000 €, l'aide prendra la forme d'une subvention d'un montant maximum de 225 000 €.

Les projets d'un montant supérieur à 500 000 € pourront bénéficier d'un abondement supplémentaire en prêt à l'innovation RDI ou en avance remboursable.

Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet (de 25% à 45%).

Les coûts admissibles dans le cadre du projet doivent rentrer dans les catégories de coûts éligibles au régime cadre exempté numéro SA. 58995 relatifs aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI).

Démarches

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr avant le 1er mars 2024 à 23h.

La demande d'aide doit être déposée avant le démarrage du projet. Toute dépense antérieure ne pourra pas être prise en compte.

Tout dossier incomplet à la date de la clôture de l’appel à projets sera déclaré inéligible.

Avant tout dépôt de dossier, il est vivement recommandé de consulter le règlement Innov’up. Vous y trouverez des informations importantes (critères d’éligibilité, catégories de dépenses financées…) pour vous accompagner dans la présentation de votre projet.

En tant que startups accompagnées dans l'un des 28 incubateurs labellisés "Innov'up Incubation" (https://www.iledefrance.fr/28-incubateurs-franciliens-labellises-innovup-incubation-par-la-region), vous bénéficiez d'un accès facilité à l'aide Innov'up. Renseignez-vous auprès de la structure qui vous accompagne.

Nous vous proposons un webinaire afin de vous présenter l'appel à projets, vous expliquer les priorités régionales et répondre à vos questions pour bien candidater. Ce webinaire aura lieu le jeudi 21 décembre à 9h30.

Infos pratiques

Dépôt des demandes ouvert jusqu'au 1er mars 2024

Contact

innovup-sport-et-evenementiel-durable@iledefrance.fr

Liens utiles
Je m'inscris au webinaire Innov'up Sport et Evénementiel durable.
Région Île-de-France